

j'ai bien compris, un des amendements proposés visait à étendre les soins médicaux et à y inclure la chiropractie. Or, je pense bien qu'il y a de la confusion, car le gouvernement actuel ne fait ni plus ni moins que passer un contrat financier avec les provinces, lorsqu'il dit qu'il va rembourser à une province 50 p. 100 des frais médicaux encourus par ses résidents lorsque ces soins sont prodigués par des praticiens ou, si vous voulez, des médecins.

Comme la chiropractie est illégale dans le Québec, comment pourrait-on adopter un amendement visant à l'inclure dans la mesure à l'étude? Quelle serait la position du gouvernement fédéral s'il acceptait de payer à la province de Québec des subsides égaux à 50 p. 100 des frais encourus par ses résidents pour des soins qui sont actuellement considérés comme illégaux?

**M. Beaulieu:** Vous me permettrez, monsieur le président, de répondre à cela. C'est que dans les provinces où la chiropractie est légale, ces gens seraient payés et, dans la province de Québec, ils ne feraient pas de réclamations. C'est aussi simple que cela.

**M. Isabelle:** C'est justement à cause de cela que le bill en question est justifié à travers tout le Canada; c'est cela que je voulais faire dire à l'honorable député.

[Traduction]

**M. Otto:** J'aimerais dire mon mot, en m'en tenant à l'article à l'étude. Je voudrais que le ministre sache ce que je pense de l'amendement du député d'Ontario, qu'il a exprimé le désir de pouvoir étudier.

On m'a semblé laisser entendre que le ministre hésitait à accepter un amendement à cause des engagements qu'il avait pris envers les provinces. C'est compréhensible. Nous ne voulons pas entrer en ce moment en conflit avec les provinces; nous voulons, en tout premier lieu, que le projet de loi soit accepté et qu'il prenne force de loi.

J'ignore si la forme traduit bien la pensée, mais nous savons tous quel est le but de l'amendement. L'interprétation du mot «médecin» serait laissée à l'initiative des gouvernements provinciaux.

Il s'agit en réalité d'un conflit entre les médecins, qui se considèrent comme des gens de profession libérale, et les optométriste et autres, qui sont censés être moins qualifiés. Je me demande si vraiment nous devrions ici, à la Chambre, nous mêler à un conflit de ce

genre. Je me souviens du temps où l'on pouvait acheter une paire de lunettes dans un magasin à prix unique. Les optométristes ont fait pression pour retirer à ces magasins la vente des lunettes. Nous avons maintenant un conflit entre les médecins qui font de l'ophtalmologie, et les optométristes que les premiers qualifient d'hommes d'affaires, de commerçants.

Pour moi, ils sont tous aussi commerçants les uns que les autres. Il y a longtemps que la notion de profession libérale a disparu. Le principal souci des avocats et des médecins est de gagner de l'argent, sous prétexte de servir le public. C'est de ce point de vue que je veux exprimer mon opinion au ministre. Je le répète, je ne vois pas pourquoi nous immiscer dans ce conflit. De toute manière, il nous faudrait réunir à nouveau le comité qui a fait la première étude de ce projet de loi pour trancher cette question particulière.

L'amendement qu'a proposé l'honorable représentant d'Ontario me semble convenable et il a le mérite d'offrir une solution. Si le ministre ne l'accepte pas, cela nous paraîtra comme si les provinces lui avaient dit: «Vous ne pouvez modifier un seul mot du bill sans notre consentement.» Je ne crois pas que le gouvernement devrait être mis dans une situation semblable. Donc, tandis que le ministre délibère, je voudrais qu'il sache ce que je pense à ce sujet.

**M. le président:** Cela met-il fin au débat sur l'alinéa g?

**Des voix:** D'accord.

**M. le président:** Le comité passera maintenant à l'alinéa h.

Sur l'alinéa h—«Province participante».

**M. Baldwin:** Cet alinéa nous offre l'occasion de parler pour la première fois de l'ensemble de la question des relations fédérales-provinciales tant à l'égard de la position juridique du gouvernement fédéral qu'à sa sagesse en tentant d'accomplir ce qui se fait ici, compte tenu de l'état précaire des relations entre les deux ordres supérieurs de gouvernement.

Il faut, pour faire une étude satisfaisante de la question, se rappeler l'historique des relations fédérales-provinciales depuis deux ou trois ans. Je dirai en passant que l'attitude du gouvernement au cours de cette période prenait tant de détours qu'un serpent ne casserait les reins en essayant de la suivre.